

UNION ORNITHOLOGIQUE BELGE

UOB – COM Belgique



70^{me} COM MONDIAL Napoli Italie 2023

Inscriptions :

Vous pouvez inscrire vos oiseaux, propre élevage bagué avec les bagues d'une des fédérations Belges affiliées à l'UOB-COM. Les membres qui ont été exclus pour une durée déterminée par leur fédération, l'UOB, la COM ou l'OMJ, ne peuvent en aucun cas participer aux championnats Mondiaux. L'amateur est responsable des données notées sur son bulletin d'inscription.

Les participants belges doivent avoir leur domicile en Belgique et ne peuvent envoyer que des oiseaux munis de bagues belges uniquement.

Le jeu en DUO est interdit par la COM !

Droit d'Inscription:

Prix par oiseau :	24 euro
Bulletin d'inscription envoyé par la poste	10 euro
Catalogue obligatoire	12 euro

Les oiseaux et le prix du catalogue doivent être payés lors de l'inscription, avec le nom de l'expositeur, sur le compte suivant : **BE35 0682 1793 0937** de l'UOB, **avant le 10 décembre 2022.**

En participant vous acceptez que vos données, nécessaires à l'administration de Mondial, soient utilisées.

En cas d'annulation Mondial, 20 euros seront déduits du montant remboursé

Le bulletin d'inscription doit être lui aussi envoyé au secrétaire de l'UOB avant le 10 décembre 2022

Jean VERBELEN, Lievekensstraat 14, 9255 Buggenhout
Gsm : 0474/66.13.59 E-mail : jeanverbelen@skynet.be

Enlogement des oiseaux à Zellik, salle « Den Hoorinck » Centre Culturel, Noorderlaan 20, 1731 Zellik.

**Le jeudi 12 janvier 2023 de 14 à 19 hrs.
(départ 20h)**

Délogement, même adresse, le mardi 24 janvier 2023 à partir de 18 hrs.

INFO générale : Andre Rogiers président UOB

Convoyeurs

Canari de chant	:	Dioos Mariette	016/53.20.43
Canari de couleurs	:	Louis HEREMANS	016/53.20.43
Posture	:	Jacques Princen (Fr.)	0478/46.13.29
		Jos Vanoppen (NI)	0473/23.99.21
Exotiques	:	Lens Erwin	0486/68.25.18
Européennes/Hybrides -P :		Vandormael David	0478/77.73.15
Perroquets	:	Jozef KENIS	03/663.47.96 - 0477/39.93.15
Responsable législation	:	Gaston VAN LIMBERGEN	052/21.47.33

Le président et les membres du conseil d'administration UOB-COM Belgique souhaitent beaucoup de succès à tous les participants.

L'asbl UOB et la COM déclinent toute responsabilité, quelle qu'en soit la cause, concernant la disparation, la mortalité ou le vol d'oiseau.

L'asbl UOB et la COM ne seront jamais tenues responsables, en fonction de leur activité, pour une éventuelle perte matérielle, financière ou morale subie par les participants . Cette clause est valable depuis la mise en cage jusqu'au délogement des oiseaux. Par leur inscription les participants acceptent ce règlement.

COMITE DIRECTEUR UOB - COM BELGIQUE

Président :	Andre ROGIERS Heidestraat 126 1742 St Katherina Lombeek	0475/59.50.25-02/452.55.20 a.rogiers@skynet.be
Vice-président : (Néerlandophone)	Louis HEREMANS Grootlosestraat 93 3128 Baal	016/53.20.43 lodewijckheremans@hotmail.com
Vice-président :	VANDORMAEL DAVID Rue du Puits 6 4280 Hannut	0478/77.73.15 dav69van@hotmail.com
Secrétaire :	Jean VERBELEN Lievekensstraat 14 9255 Buggenhout	0474/66.13.59 jeanverbelen@skynet.be
Secrétaire adjoint :	Jacques Princen rue Paradis des Cheveux 141 6060 Gilly	0478/46.13.29 jacquesprincen1303@gmail.com
Trésorier :	Nestor DENNIS Oude Liersebaan 137D 2220 Heist o/d Berg	015/24.40.38 dennis.nestor@skynet.be
Responsable législation	Gaston Van Limbergen Putteveld 29 9200 Dendermonde	052/21 47 33 van.limbergen.g@belgacom.net

Administrateurs : Louis VERDEYEN 052/38.06.29
Hauwerstraat 2 louis.verdeyen@telenet.be
9255 Buggenhout

Jef KENIS 03/663.47.96 –
0477/39.93.45 jozef.kenis2@telenet.be
Eikendreef 14
2990 Wuustwezel

Erwin Lens 0486/68 25 18
Vossekotstraat 25 lens.e@pandora.be
9100 Sint Niklaas

Webmaster : Jean DIRKX

Sections et Classes

Voir website UOB.

Quels sont les oiseaux qui peuvent être inscrits ?

Propre élevage 2022 : canaris de chante, canaris de couleur et de posture (séries séparées pour les anneaux 2020-2021)

(voir site internet)

Propre élevage dernière et deux dernières années d'élevage (bagues 2021 et 2022) :

Tous les autres oiseaux : exotiques , faune européenne , hybrides , perruches , tourterelles , tourterelles rieuse et pigeons exotiques .(voir liste)

Pour les grandes perruches et les perroquets, les oiseaux de 3 à 7 ans peuvent également être enregistrés (voir liste).

Les espèces de volaille telles que les cailles et autres ne peuvent pas participer. .

Seules les tourterelles et tourterelles (genre Streptopelia) et les pigeons exotiques comme la Géopélie diamant (genre Geopelia) peuvent participer.

Stams illimités :

Un stam peut être composé d'oiseaux avec de différents numéros de stam appartenant à l'exposant, des bagues de couleur et/ou d'aluminium et éventuellement de différentes années.(excepte dans les sections A,B,C,D et E)

Tous les numéros de stam doivent être stipulés sur le formulaire d'inscription. Quant à l'enlogement le stam n'est pas complet, les oiseaux peuvent jouer en individuels, maximum 5 oiseaux.

Oiseaux individuels :

Maximum 5 oiseaux par classe.

Les hybrides avec des sous-espèces ne seront pas acceptés .

Les données des bagues :

Voulez-vous noter les numéros des bagues sur le bulletin d'inscription à l'enlogement des oiseaux à Zellik et non pas à l'avance .

Les oiseaux CITES (listes A et B) doivent toujours indiquer le numéro complet de la bague.

ATTENTION !

Tous les exposants doivent présenter leur carte d'élevage de leur fédération, afin de prouver leur numéro de stam.

Les bagues sans numéro de stam seront refusées.

Les Obligations légales :

CITES et réglementation.

Lors de l'enlogement d'oiseaux CITES de l'annexe A à Zellik, il y a lieu de vous munir du certificat original CITES et une copie de celui-ci.

Pour les exposants de la Région Wallonne : pour les oiseaux Européens de l'annexe III et non de l'annexe II et III, une fiche est obligatoire (AGW 27 novembre 2003)

Obligations sanitaire :

Tous les oiseaux participants doivent avoir été protégés des autres oiseaux pendant au moins 10 jours avant le rassemblement.

Contrôle Vétérinaire :

Afin d'épargner aux participants les frais d'un certificat de santé personnel de leurs oiseaux, l'U.O.B. prévoit la présence d'un vétérinaire lors de l'enlogement. Celui-ci se chargera de l'établissement d'un certificat de santé pour chaque exposant, pour les oiseaux présentés pour l'exposition mondiale.

Veillez, avant de quitter votre domicile, noter les numéros des bagues, de sorte à ne pas devoir sortir à nouveau les oiseaux des cages.

Avant d'être présentés aux convoyeurs, les oiseaux doivent être contrôlés par le vétérinaire. Nous prions chaque exposant de se comporter correctement et poliment envers le vétérinaire.

Eventuellement, vous serez obligé de sortir un oiseau de la cage pour contrôle. En cas de refus, les oiseaux ne seront pas transportés au Mondial.

Les cages présentées chez le vétérinaire seront, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, propres et doivent avoir **un fond fermé.**

Nous vous remercions de votre compréhension et collaboration

Andre ROGIERS

Président U.O.B.-COM Belgique

Jean VERBELEN

Secrétaire U.O.B.-COM Belgique